

Excusés : X Francisco (Pouvoir à G. Gentaz), S. Pontarollo (Pouvoir à J. Gallin-Martel), V. Bonnet (Pouvoir à C. Deroux-Dauphin)

Orientations pour l'élaboration du Budget 2016 : En fonction du vote du budget 2016 de l'Etat, on dispose des éléments suivants : la réévaluation forfaitaire des bases sera de 1%. Le prélèvement pour participation à la dette de l'Etat devrait être de 38 000€ supplémentaires, soit 80 000€ par rapport au Compte administratif 2014. (En 2015, ce prélèvement a été de 45 000€), à cela, il faut ajouter le versement de 10 000€ à la CAPI, pour le service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme. Deux inconnues ne sont actuellement pas chiffrées, ce sont les mesures catégorielles prévues pour les agents de catégorie C et de catégorie B et l'intégration d'un nouveau pourcentage de cotisation à la CNRACL. Les mesures prises en fonctionnement, dans le budget 2015 ont été la mise en concurrence pour la fourniture de gaz et d'électricité qui devrait réduire un peu la facture de l'énergie. Le poste de Secrétaire Générale a été supprimé et les tâches réparties entre le Responsable des Services Techniques et la Secrétaire Administrative Principale, dont le poste a été porté à 100%. Un complément de poste de secrétariat sur 16h/semaine a été mis en place. Il est actuellement sous contrat. Proposition d'élaborer le budget 2016 avec une augmentation du taux des trois taxes de 2%. En investissement, la seule réalisation importante proposée sera la réhabilitation extension de l'entrepôt communal, l'équipement de l'école primaire en informatique et un début de réalisation des aménagements de lutte contre le ruissellement sur le plateau de Plan-Bourgoin.

Autorisation d'engager des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2016 : La loi permet d'autoriser le conseil municipal à régler des factures d'investissement jusqu'à concurrence de 25% du montant inscrit au budget primitif de l'année précédente, dans l'attente du vote du budget 2016. Proposition de délibérer pour : Opération 104 voiries diverses : $72\,366,00\text{€} \times 25\% = 18\,000,00\text{€}$, Opération 108 Divers bâtiments : $77\,636,00\text{€} \times 25\% = 19\,400,00\text{€}$ et Opération 109 Divers matériels : $70\,500,00\text{€} \times 25\% = 17\,625,00\text{€}$ (Unanimité)

Aménagement du seuil de la scierie sur l'Agy : L'Agy est classée au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement – liste 2. Cet article fait obligation au propriétaire ou au gestionnaire de l'ouvrage répertorié sous le numéro ROE 41320 dénommé seuil de la scierie d'étudier l'impact de l'ouvrage sur le transport des sédiments et la libre circulation des poissons et de réaliser les travaux dans les cinq ans à compter de la date de publication de l'arrêté de classement. Une subvention pouvant aller jusqu'à 100% du montant des études et des travaux peut-être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée. Proposition de saisir le syndicat de la Bourbre pour aide à l'élaboration du dossier d'étude et de travaux.

Demande de subvention pour réhabilitation et extension de l'entrepôt communal afin de mettre hors gel les matériels de désherbage par eau chaude et de déneigement : La commune s'est inscrite dans une démarche de suppression des produits phyto-sanitaires dans l'entretien des voiries et des espaces publics et elle a été subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée pour s'équiper d'un désherbeur à eau chaude. De même, elle s'est équipée d'un dispositif de déneigement avec des buses permettant une réduction importante de l'épandage du sel sur les routes. Ces deux équipements doivent être garés dans un local hors gel sous peine de détérioration. Le Conseil Municipal, dans sa délibération du 1^{er} juin 2015 a décidé de la réhabilitation et de l'extension de l'entrepôt communal existant et a désigné le Cabinet d'architecte Piccoli pour élaborer le projet. Le

bâtiment existant sera isolé pour réduire les coûts de chauffage et l'extension sera traitée pour réduire au maximum les coûts de fonctionnement, en particulier sera mis en place un système innovant de panneaux rayonnants. Le coût estimatif des travaux est de 173 910,00€, la mission de maîtrise d'œuvre de 10 000,00€, soit un coût total hors taxes de 183 910,00€. Proposition de solliciter de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement Territorial Rural une subvention pour la réhabilitation et l'extension de l'entrepôt communal. (Unanimité)

Demande de Subvention au Conseil Départemental pour la réhabilitation extension de l'entrepôt communal : Même demande pour le Conseil Départemental (Unanimité)

Information sur le recrutement d'une Bibliothécaire en remplacement de Mme Mathevon : Suite aux avis publiés dans Emploi Public et sur le site des bibliothèques, une trentaine de candidatures ont été déposées, quatre ont participé à l'entretien. La candidate placée en première position par le jury n'ayant pas donné suite à sa candidature, la candidate placée en seconde position a été contactée et accepte le poste. Du 8 janvier au 29 février 2016, elle sera en contrat sur la base de 20h hebdomadaires, afin de se familiariser avec les équipes de bénévoles et les enseignants, dans le cadre des interventions scolaires. A partir du 1er mars, le contrat passera à 30 heures hebdomadaires afin d'assurer le remplacement de l'actuelle bibliothécaire.

Participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Bourgoin-Jallieu : Proposition de signer l'avenant n°3 à la convention du 07 mai 2012 relative à la participation financière des communes concernées aux charges de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Bourgoin-Jallieu, sur la base de 0,51€ par élève, soit 96,90€ pour l'année scolaire 2015-2016. (Unanimité)

Cession gratuite de la parcelle AH 387 à M. Souzy : Le Conseil Municipal a délibéré pour cette cession lors de la séance du 5 novembre 2015. Toutefois une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de la délibération. Il convient de redélibérer. Rappel de la question : le terrain d'assiette des immeubles de Curtet a été mis à disposition de l'OPAC 38 sous la forme d'un bail emphytéotique. L'OPAC 38 a construit les logements, mais elle a laissé un délaissé en bout de parcelle, pour ne pas grever le coût des jardins pour les locataires. Le voisin M. Souzy est intéressé pour récupérer cette parcelle mitoyenne à la sienne et pour l'aménager en jardin potager. Proposition de sortir cette parcelle cadastrée AH 387 de 126m² du bail emphytéotique et de la céder gratuitement à M. Souzy. Celui-ci prendra en charge tous les frais afférents. (Unanimité)

Renouvellement de la barre fixe au-dessus de la fosse au gymnase : La barre fixe actuelle présente des signes de faiblesse et cela pose un problème de sécurité, car l'équipe des garçons s'est étoffée et utilise cette barre fixe. De plus cette barre fixe est utilisée par les écoles dans le cadre scolaire. Un premier devis avait été établi par Gymnova pour une barre neuve. Le prix avait été déclaré trop élevé. Gymnova fait une autre proposition pour une barre qui a été mise à disposition de clubs pour plusieurs compétitions au prix de 1458,00€. Proposition de renouveler cette barre au prix réduit. (Unanimité)

Information sur le recensement de la population : La population recensée en 2015 s'établit à 2536 (2510 personnes en ménages et 26 en communautés). Toutefois, compte-tenu des lissages mis en place, la population validée sera celle comptée au 1^{er} janvier 2013, soit population municipale 2450, population comptée à part 48, population totale : 2498.

Nouvelle période de d'exonération des locations du local de l'épicerie : l'exonération de loyer d'un an du local de l'épicerie s'est terminée au 31 décembre 2015. Si le chiffre d'affaire est en légère progression, il est encore insuffisant pour permettre la pérennité du commerce de proximité. Plusieurs conseillers municipaux proposent d'accorder une nouvelle période d'exonération de six mois. (16 pour, 3 abstentions)